

# Les deux crimes de la Tchéka

Marius Plateau (20 janvier 1923)

Philippe Daudet (24 novembre 1923)

A. Manouvrier

Extrait de l'*Almanach d'Action française* pour l'année 1925

Édition électronique réalisée par  
Maurras.net  
et  
l'Association des Amis  
de la Maison du Chemin de Paradis.

— 2009 —

Certains droits réservés  
merci de consulter  
[www.maurras.net](http://www.maurras.net)  
pour plus de précisions.

*L'Action française* et les patriotes qui la suivent soulignent d'un signe rouge, le signe du sang, deux dates de l'année 1923 : le 20 janvier, Marius Plateau, secrétaire général de la Ligue, héros de la guerre, était tué à coups de revolver dans son bureau de la rue de Rome par une fille perdue au service de la Révolution et de l'Allemagne. Le 24 novembre, Philippe Daudet, fils aîné de notre ami Léon Daudet, un enfant de quatorze ans et demi, était, à la suite d'un complot entre les anarchistes du *Libertaire* et certains policiers de la Sûreté générale, attiré dans la boutique du sieur Le Flaouter, libraire, boulevard Beaumarchais, abattu à coups de revolver et placé dans un taxi avec une mise en scène destinée à faire croire à un suicide.

À l'heure où nous écrivons, il n'a été encore fait justice d'aucun de ces deux crimes. Après une instruction volontairement faussée par les agissements de la Sûreté générale, qui n'a permis de connaître qu'une partie de la vérité, la fille Germaine Berton a été acquittée le 24 décembre 1923 par un jury inepte et lâche. Quant à l'assassinat de Philippe Daudet, il fait toujours l'objet d'une instruction confiée au juge Barnaud. Le mystère qui enveloppait primitivement la fin tragique du malheureux enfant s'est peu à peu dissipé. L'énergie indomptable de Léon Daudet, surmontant héroïquement sa douleur, a réussi à faire peu à peu la lumière et à reconstituer la scène du guet-apens. Il n'est aujourd'hui personne de bonne foi pour mettre en doute la conviction qu'il a acquise et, dernièrement, un journaliste républicain, mais honnête homme, M. Jean Bernard, pouvait écrire dans *La Liberté* ces lignes qui résument la conclusion de tout esprit impartial :

*À qui fera-t-on croire que le jeune Philippe Daudet s'est suicidé ?  
et que ce n'est pas la police qui l'a assassiné ?*

Si les assassins, tous nommés et désignés, ne sont pas encore sous les verrous, la faute en est à M. Millerand, président de la République, et à M. Poincaré, président du Conseil, qui ont couvert de leur autorité toute une série de manœuvres de la haute police, — de ce qu'il faut bien appeler par son nom, la « Tchéka » parisienne, — destinées à masquer le crime. Le chef de la Sûreté Marlier avait été formellement accusé par Daudet d'avoir organisé le crime du 24 novembre, de complicité avec Lannes, contrôleur général, beau-frère de Poincaré, et Delange, contrôleur des recherches. Acculé par les révélations de Daudet, Marlier avait essayé de salir la mémoire de sa victime d'après des racontars oraux et anonymes, forgés par lui-même. L'odieux de ce procédé avait soulevé partout une tempête de protestations. M. Ferdinand Buisson lui-même, à la Chambre, avait demandé à interpeller.

Convaincu d'infamie, Marlier n'a pas été révoqué. Il est demeuré en place, libre par conséquent de continuer à faire fausser et dévier l'instruction, libre de terroriser la police judiciaire chargée de l'enquête, libre de prendre toutes les mesures propres à couvrir le crime de ses subordonnés, son propre crime à lui.

L'arrivée au pouvoir d'Herriot n'a rien changé au cours de l'affaire. Marlier n'a pas été davantage révoqué. Il a été seulement nommé préfet de la Corse, et, peu après sa nomination, la préfecture du département auquel on faisait ce grand honneur était élevée d'une classe dans la hiérarchie administrative !

Au même moment où nous assistons à ce scandale, une affaire passionne l'Italie : la Révolution internationale et la Maçonnerie essayent d'exploiter contre le fascisme le meurtre du député socialiste italien Matteotti. Comme aux temps de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Ferrer, on devine, dirigeant ce concert hypocrite, la baguette du chef d'orchestre invisible dont parlait jadis Liebknecht.

Profitons-en pour rappeler une différence qui caractérise deux conceptions de la Justice et deux régimes : dès que le meurtre de Matteotti a été connu, le président Mussolini a ordonné l'arrestation immédiate de tous les coupables, quels qu'ils fussent, et si près de lui qu'ils fussent placés. Le chef du fascisme italien a pris toutes les mesures possibles pour faire toute la lumière. Les dirigeants responsables de la République française, eux, n'ont pris, en fait de mesures, que celles qui pouvaient servir à couvrir les assassins et à les dérober au châtimement qui, malgré tout, nous en sommes persuadés, les attend, un jour prochain.

Résumons maintenant, brièvement, d'une part, les débats ignominieux de l'affaire Berton, et, de l'autre, les points qui peuvent être considérés comme définitivement acquis dans l'instruction de l'affaire Philippe Daudet.

## **L'acquittement de la fille Berton**

Le procès de Germaine Berton a duré du 18 au 24 décembre 1923. Six audiences de la Cour d'assises de la Seine ont été ainsi consacrées à cette comédie judiciaire, où l'on ne sait trop qui l'a emporté, de l'infâme, du risible ou de l'abject.

Les débats étaient présidés par le conseiller Pressard, honnête homme, mais faible, sans énergie, qui s'est laissé tout de suite déborder et démonter par les coups de gueule tonitruants de l'avocat Torrès. Dès la seconde audience, en dépit des protestations éloquentes de M<sup>es</sup> Marie de Roux et Campinchi, avocats de la mère de Marius Plateau, partie civile, c'est M<sup>e</sup> Torrès qui commande, dirige et transforme le prétoire en une salle de réunion publique.

Quant à l'avocat général Sens-Olive, il ne cessera, durant tout le procès, d'observer une attitude oblique et louche, de s'opposer de tout son pouvoir à l'audition des témoins qui auraient projeté une lumière redoutable sur les dessous mystérieux de l'affaire. Grâce à ses efforts et à l'inertie du président, les jurés ne connaîtront qu'une partie de la vérité.

## **Le héros du sacrifice, l'héroïne de la boue**

La première audience, consacrée à l'interrogatoire de Germaine Berton, peut être résumée en deux parties, à la façon des deux tablettes d'un diptyque : la victime et l'accusée en regard l'un de l'autre.

Marius Plateau était un héros de la guerre. Voici sa citation à l'ordre de l'armée :

*Vaillant sous-officier, le 20 septembre 1914, il l'attaque de la position de Port-Fontenoy, tous les officiers de la compagnie étant tombés, a fait irruption sur un glacis battu par des feux de mitrailleuses d'une extrême violence, pour faire diversion et attirer sur lui l'attention de l'ennemi. A enlevé ses hommes par son commandement énergique et entraînant, les enthousiasmant par son ardeur. A été grièvement blessé, après avoir donné à tous le plus bel exemple d'héroïsme et d'abnégation. (28 janvier 1918.)*

Au Livre d'ordre de son régiment, le passage suivant lui était consacré :

*Le sergent Marius Plateau, 22<sup>e</sup> compagnie du 35<sup>e</sup> régiment, le 20 septembre 1914, à Vaux-sous-Fontenoy, le 6<sup>e</sup> bataillon du 355<sup>e</sup> (commandant Mermet) déjà très éprouvé (il lui reste 4 officiers et 500 hommes), est appelé à venir à l'aide d'unités voisines.*

*Il faut offrir une cible aux mitrailleuses allemandes pour détourner leurs feux et permettre ainsi au bataillon de franchir une zone battue pour tourner la position ennemie.*

*À la tête de ses hommes qu'il enlève par son commandement énergique et entraînant, qu'il galvanise par l'exemple de son ardeur, le sergent Plateau quitte le fossé d'une lisière de bois, fait irruption sur un glacis, sa chaîne de tirailleurs, en plein champ, face à l'ennemi, et attire l'acharnement du feu.*

*Frappé d'une balle à la tête, l'héroïque sergent est laissé pour mort sur le terrain. Trente de ses hommes sont tués ou blessés, Grâce au sacrifice de ces braves, le bataillon passe.*

*Défilé aux vues de l'ennemi, il se masse pour l'assaut.*

*Les Allemands, attaqués à revers, sur leur flanc droit, sont chassés, à la baïonnette, de l'éperon nord de Port-Fontenoy, position tactique de haute importance,*

*L'ennemi laissait sur le terrain 50 morts. Le bataillon l'amenait 20 prisonniers valides, deux mitrailleuses et un important butin.*

Où trouver une plus noble vie ? Où un plus beau dévouement ?

Pour peindre Plateau, il faut évoquer l'ombre de Décius, celle du chevalier d'Assas.

Passons maintenant à celle qui a fait couler ce beau sang. Passons à Germaine Berton.

C'est, au physique, une grande jeune fille à la poitrine plate, dont les cheveux sont coupés à la Ninon. Du rouge aux lèvres, du kohl sous les yeux, qui brillent de férocité comme ceux d'une hyène.

Tout le passé, toute l'existence de cette fille se lisent sur sa face, comme sur un livre ouvert. On entrevoit de ces figures-là, le soir, dans les rues écartées, à la lueur d'un réverbère. C'est un rebut d'humanité.

Germaine Berton est un repris de justice. Elle a été condamnée en 1921 à trois mois de prison pour outrages et violences aux agents ; en 1923 à quinze jours de prison pour port d'arme prohibée. Poursuivie cette fois-là en même temps pour cambriolage, elle est l'objet d'un non-lieu, la matérialité des faits n'ayant pu être établie.

Germaine Berton est une fainéante, une paresseuse, qui préfère, dit l'acte d'accusation, « au lieu de s'assurer par le travail des ressources honorables, subsister misérablement des libéralités incertaines de divers camarades libertaires, dont elle devenait la maîtresse passagère ».

C'est une tapeuse ; entre un cambriolage et une manifestation anarchiste, elle va taper des religieuses à Nanterre : « Je suis sûre, ma sœur, écrit-elle à l'une d'elles, que la sainte Vierge me viendra en aide, je l'ai priée de tout mon cœur. Ma sœur, je vous le demande au nom du Christ miséricordieux et charitable, avancez-moi 50 francs encore, cela fera donc au total 70 francs que je vous rendrai le 30 septembre. »

C'est une ribaude et une avorteuse. Dans ses lettres, lues à l'audience, adressées à la Bernain de Ravisi, elle se vante de ses coucherries à deux, parfois même à trois. Elle parle comme d'une chose toute naturelle de s'être fait avorter : « Enceinte de deux mois, écrit-elle, j'avais réussi à me faire, avorter, mais cela m'a complètement ébranlée, au moral comme au physique. »

L'acte d'accusation résume en ces termes l'impression qu'elle, a laissée derrière elle : « Presque partout où a passé l'accusée, elle a laissé le souvenir

d'une fille violente, vaniteuse, paresseuse, malpropre, de mœurs dénaturées et malhonnête au point de vue de la simple probité. »

Voilà la « Vierge noire », la Charlotte Corday de l'anarchie.

Nous ne chargeons pas le tableau, nous le donnons tel quel, tel qu'il résulte de l'interrogatoire. Chaque parti a les héros qu'il mérite. . .

## Une cabotine sanglante

Le récit qu'elle fait de son crime va encore permettre de préciser certains traits de son caractère. Il faut avoir entendu cette voix molle, sèche, fausse et froide, une voix d'hystérique, manier les grands mots derrière lesquels elle veut trouver son excuse, *anarchie*, *individualisme*, etc., et qui ne sont que les oripeaux de ses instincts de vanité, de paresse, d'impudeur et de mensonge !

Son crime, elle l'a longuement préparé, longuement perpétué.

Elle voulait tuer Daudet, c'était une idée fixe chez elle :

— *Je rendais l'Action française responsable de l'assassinat de Jaurès, de la condamnation de Caillaux et de Malvy de la mort d'Almeryda. Je considérais Daudet et Maurras comme responsables de l'occupation de la Ruhr, de la guerre qui allait recommencer. J'avais déjà vu, troublée et émue jusqu'aux larmes, la mobilisation de 1914, le départ des soldats, le retour des blessés, des gazés et des mutilés. Je me suis rappelé que cependant des officiers bottés sablaient le champagne avec des femmes (sic). À la pensée que cela allait recommencer, j'ai décidé de tuer l'un des ennemis de la classe ouvrière, celui qui prônait la mobilisation et préparait la guerre (sic).*

Toute cette tirade est débitée par cœur, d'un ton uniforme, mais non sans cette science innée des effets et des trémolos qu'ont les hystériques.

La Berton essaye de voir Daudet, dès le 20 janvier, mais elle ne peut y parvenir. Le 22, elle se rend à Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle a vu, dans *L'Action française*, l'annonce d'une messe à la mémoire de Louis XVI. Mais Daudet n'y est pas et Maurras est trop entouré, dit-elle.

Elle retourne à la rue de Rome, où elle est déjà venue et où elle a déjà téléphoné. Elle est reçue par Marius Plateau :

— *J'insistai une fois de plus pour voir le directeur de L'Action française. Je causai longtemps avec Plateau, et, à un moment, il parut ébranlé. Je ne puis rendre le ton de mépris avec lequel il me parla des anarchistes. Son cynisme était tel que la colère s'empara de moi. J'avais devant moi le chef des Camelots du Roi, le chef*

*des « voyous de la Haute » (sic). J'étais affolée, les larmes me venaient aux yeux et la voix me tremblait dans la gorge.*

*Toujours cynique, Plateau aborda carrément la question rétribution : « Pourquoi êtes-vous ici ? » me disait-il. « Combien voulez-vous ? » On eût dit qu'il sentait que cette heure devait être pour lui la dernière, il rangeait ses papiers, allait et venait dans son bureau. La fureur m'étranglait. Devant l'insulte (que de délicatesse chez cette tapeuse et cette voleuse !) je perdis la tête, Je sortis mon arme comme il me reconduisait, et je tirai. Il tomba tout d'une pièce.*

*Alors je pensai que je ne devais pas survivre, parce que je ne pouvais comparaître devant une justice dont je méprise les lois. J'allais être prise. Dans la salle voisine et les couloirs, j'entendais des cris, une galopade, des portes qui claquaient. Je tournai mon arme contre moi. Je perdis aussitôt connaissance et ne me souviens plus de ce qui se passa ensuite.*

La misérable a fini sa tirade, tout d'une haleine, telle une cabotine qui récite son rôle.

Alors, elle s'assied, tire de son sac à main une houpette et, tranquillement, effrontément, se poudre le visage... Elle est contente d'elle, contente de l'approbation qu'elle devine parmi la lie massée dans un coin de la salle qui la soutient de sa sympathie, parfois même de ses applaudissements.

## **Maurras et Daudet à la barre**

On passe à l'audition des témoins.

Charles Maurras et Léon Daudet sont entendus à l'audience du 19.

La voix de Maurras est, frémissante, comme voilée de douleur pour parler du héros :

*Je connaissais Plateau, dépose-t-il, depuis douze ans. C'était le modèle des collaborateurs, des lieutenants et des amis. Je parlerai ici du fond de mon cœur. Ce sera pour exprimer mon regret de ne pas avoir été frappé à sa place. (Sensation.) L'assassin a dit qu'il n'a pu me frapper à Saint-Germain-l'Auxerrois, parce que j'étais trop entouré. L'assassin a manqué de patience. S'il avait attendu un peu, s'il avait pris la peine de me suivre, il m'aurait rejoint, la cérémonie terminée, quai du Louvre. J'étais seul. Il m'aurait canardé tout à son aise. Ou peut-être... Les sourds ont beaucoup l'habitude de regarder autour d'eux, derrière eux. Peut-être me serais-je méfié, aurais-je pu deviner et désarmer*

*l'assassin... En tout cas notre malheureux ami serait encore vivant. Il n'aurait pas payé une seconde fois pour la France.*

Maurras dessine ensuite rapidement les phases de l'étonnante instruction du crime : le « suicide » de Gohary, amant de Germaine Berton, trouvé mort, le 8 février, le jour même où un article de lui suggérait l'idée de chercher les complicités dans le monde de l'anarchie, l'audience prodigieuse que lui accorda à lui et à Léon Daudet le garde des sceaux, le 15 février, audience au cours de laquelle le ministre laissa tomber à plusieurs reprises ces paroles : « Il m'est impossible de rendre la justice, parce que je n'ai pas de police. »

Tandis que Maurras fait justice de l'allégation de l'assassin, qui le représente, ainsi que Daudet, comme l'ennemi du prolétariat, M<sup>e</sup> Torrès déclenche une offensive oratoire, appuyée de la voix de basse formidable dont la nature l'a doué. Une demi-heure durant, des coupures de journaux à la main, l'injure à la bouche, l'avocat émet la prétention de questionner Maurras sur ses écrits, de lui demander s'il prend la responsabilité de tel ou tel article signé de lui, ou d'un des nôtres, ou d'un étranger à notre maison. Cette mystification éhontée, ce battage de réunion publique n'ont d'autre but que de tenter de représenter Maurras comme un apologiste de l'assassinat dont les « violences » ont provoqué et légitimé des violences en retour. Mais M<sup>e</sup> Torrès s'est trompé d'adresse. À ses hurlements et beuglements, Maurras oppose, comme autant de crans d'arrêt, ses répliques implacables et froides qui clouent l'adversaire sur place et brisent son élan :

M<sup>e</sup> TORRÈS. — Vous avez fait l'apologie de Grégori ?

MAURRAS. — Grégori était un patriote qui a cédé à son indignation, à un mouvement de passion explicable. Mais son acte était guidé par le patriotisme et il n'a tué personne ! Il n'y a pas de cadavre de notre côté !

M<sup>e</sup> TORRÈS. — Et vos articles sur Jaurès ?

MAURRAS. — D'autres ont été bien plus durs que moi sur son compte. M. Pichon l'a appelé « l'orateur de l'Allemagne au Parlement français »...

M<sup>e</sup> TORRÈS. — Vous mettez la violence au service de la raison.

MAURRAS. — Et de la Patrie ! Et de l'humanité tout entière ! Dites ce que vous voulez ! Il n'y a rien de comparable entre notre violence raisonnable et patriotique et la vôtre ! Nous n'avons pas de cadavre sur la conscience ! Ce n'est pas chez nous qu'a été écrite, au lendemain d'un assassinat, cette ligne d'éloge à une meurtrière : « Vous en avez tué un ! Bravo ! »

L'avocat de l'assassin n'est pas plus heureux avec Daudet qui, écouté dans un silence impressionnant, reprend l'affaire à sa véritable origine, au 15 décembre, à la séance de la Chambre, où fut décidée l'occupation de la

Ruhr. Ce jour-là, à l'issue de la séance, M. André Lefèvre, ancien ministre de la guerre, prit à part Daudet et lui dit qu'il avait été prévenu qu'à l'occasion des événements de la Ruhr, des troubles graves devaient être déchaînés en France par un triple assassinat, celui d'André Lefèvre lui-même, celui de M. Poincaré et celui de Daudet.

« Le 11 janvier, nos troupes entraient à Essen. Le 20, la presse révolutionnaire commençait en effet sa campagne, et, ce même jour, Germaine Berton se présentait pour la première fois à mon domicile. »

Cette démonstration de la connivence de la Révolution et de l'Allemagne produit une sensation énorme. Dans le but de l'atténuer, M<sup>e</sup> Torrès renouvelle ses provocations. Il reparle de Grégori, de Villain ; il exhume des articles de 1908 !

— Je me demande, riposta froidement Daudet, quel rapport il y a entre tout cela et l'assassinat de Plateau.

M<sup>e</sup> TORRÈS. — Villain a assassiné Jaurès !

DAUDET. — Villain n'était pas de l'Action française. Il était du Sillon.

M<sup>e</sup> TORRÈS. — M. Daudet a écrit un article pour regretter qu'il ne se soit pas trouvé à Moscou une Charlotte Corday pour abattre Trotski, le « Marat juif » !

DAUDET. — Marat était un assassin ! Plateau était un héros !

Apostrophes et répliques se succèdent sur ce rythme. Daudet, à la barre, tourne le dos avec mépris à l'assassin, et répond face au jury. M<sup>e</sup> Torrès n'insiste pas. Il a trouvé son maître.

Alors la Berton, dressée à son banc, croit devoir scander de son affreuse voix qui répond bien à l'ignoble expression de férocité de sa face : « En votre présence, Monsieur Daudet, je le répète, je regrette très douloureusement d'avoir tué M. Plateau à votre place. »

Daudet hausse les épaules.

## **Le « suicide de Gohary »**

L'audience suivante, celle du 20, débute par l'importante déposition de Maurice Pujo sur les côtés bizarres et mystérieux de l'instruction de l'assassinat de Plateau. Les circonstances qui ont accompagné le décès de l'anarchiste Gohary, compagnon de Germaine Berton, dans la chambre d'hôtel de la rue Lécuyer, n'ont jamais été tirées au clair. Bien mieux, certains policiers ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher la vérité d'apparaître : c'est le 8 février que Gohary est trouvé mort, et c'est la première fois que le juge d'instruction,

M. Devise, entend prononcer son nom. Pourtant, dès le 25 janvier, l'inspecteur Ballerat avait trouvé l'adresse de Gohary au service des garnis, et, le 27, il avait mis M. Ducrocq, directeur de la Police judiciaire, au courant de sa découverte, ainsi que M. Xavier Guichard, contrôleur général :

*Le 12 février, le brigadier Ballerat rédigeait deux rapports, l'un pour M. Ducrocq, qui mentionnait l'enquête qu'il avait faite rue Lécuyer, l'autre pour le juge d'instruction, où cette enquête se trouvait omise. Le brigadier Ballerat avait agi sur l'ordre de MM. Xavier Guichard et Ducrocq. (Mouvement.) On devine notre étonnement et notre stupéfaction lorsque ces faits ont été peu à peu portés à notre connaissance. Déjà, le 12 février, Léon Daudet, avait posé une question écrite au ministre de la Justice. Le quinze février, il renouvelait sa démarche, s'adressait à M. Colrat et lui demandait des explications.*

*Nous n'étions pas au bout de nos surprises et de nos étonnements : le 3 mars, nous apprenions qu'on avait fait ajouter au brigadier Ballerat sur son rapport du 12 février à M. Ducrocq qu'il avait averti le juge d'instruction de son enquête rue Lécuyer et que cette surcharge avait été ajoutée, à la suite de conciliabules qui avaient eu lieu, à la Préfecture de police, entre MM. Xavier Guichard et Ducrocq, pour faire tomber sur M. Devise la responsabilité de la négligence. Le 6 mars, M. Ducrocq faisait rédiger un nouveau rapport à Ballerat.*

*Le 8 mars, nous déposâmes une plainte entre les mains de M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, qui fut extrêmement embarrassé. L'embarras fut si grand, au sein du gouvernement, que M. Poincaré prit la décision d'évoquer l'affaire. On nous a dit que l'enquête avait pris la voie hiérarchique, qu'elle avait suivi son cours, Nous n'en avons plus entendu parler. Toutefois, à la fin d'avril, M. Dumas, mis en cause comme MM. Xavier Guichard et Ducrocq, mourait subitement de congestion, et, en avril, M. Ducrocq était appelé à d'autres fonctions. (Bruit.)*

## **Ducrocq et Guichard démasqués**

Les révélations de Maurice Pujo, écoutées avec embarras par le président et l'avocat général, et auxquelles M<sup>e</sup> Torrès n'oppose que des diversions bruyantes, sont aussitôt confirmées par un des témoins suivants :

M. Élysée Chassigneux, ancien inspecteur au Service téléphonique de la Préfecture de police, est un petit homme énergique, qui dépose avec calme sur des faits singulièrement graves.

Le 3 mars 1923, il a entendu une communication téléphonique par le standard privé entre M. Ducrocq et M. Xavier Guichard, dont la teneur portait sur l'affaire Plateau, le brigadier Ballerat, le juge Devise, le préfet Naudin et M. Dumas, chef de la Sûreté.

*Voici la conversation, telle qu'elle fut échangée :*

M. GUICHARD. — *Je voudrais savoir si tu as bien le même sentiment sur l'affaire que Dumas et moi, et si nous sommes bien d'accord.*

*Il n'y a aucune faute de notre part. C'est au juge qu'il appartenait de donner des instructions et à lui la faute.*

M. DUCROCQ. — *Parfaitement, c'est aussi mon avis ; d'ailleurs, Ballerat sort de mon cabinet et je lui ai fait ajouter, de sa main, sur le rapport « que M. Devise avait été mis au courant de cette affaire ».*

M. GUICHARD. — *Ah ! bien.*

M. DUCROCQ. — *Oui, oui, c'est fait, mais dois-je te le renvoyer, ce rapport ?*

M. GUICHARD. — *Non, mais mets-le sous clé et surtout, ne dis rien au préfet, ne lui en parle pas.*

*Je suis appelé au ministère de l'Intérieur où se trouvent déjà Dumas et le préfet, pour 18 heures, je te téléphonerai de là-bas, dès mon arrivée, au revoir.*

M. Chassigneux ajoute que, le 6 mars, une nouvelle conversation téléphonique eut lieu entre MM. Ducrocq et Guichard :

*M. Ducrocq a dit : « Ballerat sort de mon bureau, on lui a fait établir, un procès-verbal relatant que, dans son rapport du 12 février, une phrase dudit rapport ne figurait pas au dossier du juge. Ballerat a signé le P.-V. »*

*M. Ducrocq a ajouté : « Il faut absolument que cette affaire paraisse normale et qu'en aucun cas, on ne puisse se douter qu'il y a eu une autre enquête à côté de l'enquête officielle. »*

*M. Xavier Guichard a répondu : « Tu as tout à fait raison, c'est en effet indispensable. »*

*Et ce Monsieur a conclu : « Enfin, heureusement, voilà les inondations, cela va l'occuper et il (M. le préfet) nous laissera tranquilles. »*

Renonçons à dépeindre l'agitation que cause cette déposition.

Hurllements de M<sup>e</sup> Torrès, huées des bolchevistes, applaudissements de la majeure partie de la salle.

Débordé, le président se couvre et prend la fuite, après avoir fait évacuer le public, mesure qui permet d'éviter des confrontations redoutables réclamées par Pujo. Durant la suspension d'audience, les chefs de la police mis en cause auront également le temps de se concerter.

Directement et formellement accusé, M. Xavier Guichard ne demandera pas à être confronté avec M. Chassigneux. Il se contentera d'opposer un démenti par voie de la presse. C'est l'aveu !

## **Le défilé de la haine**

Tout le reste de l'audience du 20, toute celle du 21, c'est l'interminable défilé des témoins de la défense, de tous les ennemis de l'Action française qu'on a pu racoler et amener à la barre dans le but de faire notre procès. . .

MM. Noël Garnier, Rappoport, Pioch, Moutet, Sarrail, Berthon, Paul-Boncour, Cachin, Lafent, Sangnier, Guernut, Ernest Judet, Paul-Poncet, etc., profitent de la faiblesse du président, qui a décidément abandonné à M<sup>e</sup> Torrès la direction des débats, pour venir faire de longues conférences diffamatoires sans rapport avec l'assassinat de Plateau. Scandale plus grave, M. Urbain Gohier peut impunément provoquer au meurtre. Le président laisse faire et le ministère public demeure silencieux !

À l'audience du 22, le bâtonnier Marie de Roux prononce, au nom de la famille de Marius Plateau, une des plus belles plaidoiries qui aient été entendues dans un prétoire parisien. Dénuée de toute emphase, mais animée de la plus noble émotion, d'une logique implacable, elle dépouille le crime odieux et crapuleux des masques sous lesquels on avait voulu le transfigurer et elle fait justice des diffamations imbéciles apportées contre nous le jour précédent.

Le lundi 24, M<sup>e</sup> Campinchi, second avocat de la partie civile, reprend d'un point de vue différent la démonstration de M<sup>e</sup> de Roux. Il oppose magnifiquement le soldat héroïque qu'était Plateau à la fille perdue qui l'a frappé. C'est en vain. Le véritable débat a été étranglé et le siège du jury est déjà fait. Après réquisitoire de l'avocat général Sens-Olive et plaidoirie de M<sup>e</sup> Torrès, le jury acquitte l'assassin (par six voix contre six, assure-t-on).

Les « amis » de la Berton embrassent M<sup>e</sup> Torrès, acclament leur héroïne, grimaçante entre le rire et les larmes. Et M. Pierre Hamp, fonctionnaire, tire la morale de cette triste et répugnante comédie en poussant le cri de « Vive la République ».

La République, c'est donc la fille Berton ! Nous ne voyons, pour notre part, aucune objection à cette assimilation. Au contraire. . .

## L'assassinat de Philippe Daudet

Le dimanche 25 novembre 1923, on lisait, à la rubrique des « faits divers » des journaux, quelques lignes annonçant que la veille, un jeune homme inconnu venait de se tirer une balle dans la tête, dans un taxi, boulevard Magenta et que, transporté aussitôt à l'hôpital Lariboisière, il y était décédé sans avoir repris connaissance.

Ces lignes tombèrent sous les yeux de M<sup>me</sup> Léon Daudet. Depuis le vingt novembre, son fils Philippe, coutumier de fugues relevant d'une affection nerveuse, avait disparu, et elle vivait dans l'angoisse, ainsi que son mari. Prise d'un pressentiment affreux, elle supplie qu'on aille à Lariboisière.

La malheureuse mère ne se trompait pas. Le cadavre inconnu qui portait à la tempe deux blessures horribles, était bien celui de Philippe Daudet.

## Le suicide impossible

Dans la soirée, mis en présence du corps de son fils, encore déprimé par l'épouvantable drame, Léon Daudet contresigna la version du suicide présentée par la Préfecture de police.

Il ne devait pas tarder à se ressaisir, devant les grossières invraisemblances qu'elle présentait, invraisemblances qui, tout de suite, sautèrent aux yeux de tous.

1. La tête du « suicidé » était percée de deux trous, l'un par lequel la balle était entrée, l'autre par lequel elle était sortie. La capote de la voiture ne présentant aucune trace de déchirure, la balle était donc tombée à l'intérieur. Or, elle n'y fut pas retrouvée.
2. Les vitres de la voiture étant levées, le chauffeur qui la conduisait et l'agent qui fit les premières constatations auraient dû noter la présence de la fumée et sentir l'odeur de la poudre brûlée. Ni l'un ni l'autre ne firent cette remarque.
3. La voiture ne fut pas saisie et mise sous scellés, comme cela se pratique d'ordinaire en pareil cas. Le chauffeur Bajot regagna son garage et y procéda seul au nettoyage du taxi, où il ne remarqua rien de particulier. Le lendemain seulement, un individu demeuré inconnu s'étant présenté au garage et ayant examiné minutieusement le taxi, on regarda de

nouveau dans tous les coins et on finit par découvrir une douille de cartouche.

4. Le revolver avec lequel le jeune homme s'était « suicidé » aurait dû porter, à sa crosse, ses empreintes digitales, étant donné que Philippe avait dû serrer fortement l'arme pour la maintenir contre sa tempe. Il n'en était rien.
5. Le jeune homme avait son pardessus et Bajot, quand on lui avait demandé le signalement de son client, avait insisté sur ce fait qu'il était en veston. Or, on était à la fin de novembre, par un temps humide et froid.
6. L'étiquette du pardessus portant le nom de Philippe Daudet avait été arrachée.
7. Le suicide paraissait impossible quand on songeait qu'il s'agissait d'un enfant de quatorze ans et demi, dont les sentiments religieux étaient profonds, qui n'avait aucune raison de se donner la mort, qui savait très bien que sa fugue maladive lui était pardonnée d'avance par ses parents.

## La caverne du *Libertaire*

Les soupçons de Daudet allèrent grandissants, et ils devinrent une certitude, lorsque, le 1<sup>er</sup> décembre, *Le Libertaire* publia une édition spéciale sur l'affaire, prétendant donner une explication du « suicide » par la conversion de Philippe Daudet à l'anarchie ; et lorsque, le même jour, M<sup>me</sup> Léon Daudet eut reçu de Georges Vidal, administrateur de cette feuille, avec un billet joint, de la main de Philippe, une horrible lettre, en réalité auto-accusatrice, qui ne laissait plus de place à aucun doute : Philippe avait, de l'aveu même des anarchistes du *Libertaire*, passé parmi eux les journées qui avaient précédé immédiatement sa mort. Sachant que Daudet et ses amis commençaient des recherches, Vidal et les siens avaient sans doute pris peur et compris la nécessité de prendre les devants en avouant le séjour de l'enfant parmi eux, qu'ils n'allaient plus pouvoir dissimuler.

À partir de ce moment, les découvertes se succédèrent avec rapidité, et, le 4 décembre, Léon Daudet déposait officiellement au Parquet sa plainte en assassinat. Un juge d'instruction, M. Barnaud, fut désigné pour la suivre. Dès cet instant, il eût pu être facile de savoir tout de suite ce qui s'était passé. Les gens du *Libertaire*, Georges Vidal, André Colomer et sa femme, Louis Lecoin, Henri Faure, Georges Menier, Jean Gruffy, le chansonnier Davray avaient certainement à révéler des choses intéressantes sur les derniers jours

de l'enfant, demeuré avec eux du 22 au 24 novembre. C'était chez Gruffy, 8, rue de Chartres, que Philippe avait passé la nuit du 22 au 23, et c'était chez lui qu'on devait trouver le sac de la petite victime, qui avait été certainement dépouillée, puisqu'à Lariboisière on avait trouvé son portefeuille presque vide, ne contenant qu'une somme de 83 francs et une note où étaient inscrits cinq noms avec des adresses, Germaine Berton, Maxime Réal del Sarte, Havard de la Montagne, Henry Torrès, Suzanne Lévy<sup>1</sup>.

Les autres papiers de Philippe devaient être retrouvés sur M<sup>me</sup> Colomer, débarquant de Marseille où elle était allée les chercher chez la mère de Georges Vidal.

En s'assurant sans délai de la personne de chacun de ces individus, en les interrogeant séparément de manière à les empêcher de concerter leurs réponses, la justice avait d'une façon à peu près certaine la possibilité de tirer au clair tant de circonstances suspectes, rendues encore plus troublantes par les mensonges et les contradictions des intéressés. La police ne le voulut pas. On laissa en liberté tout ce joli monde, tous les habitués de ce « Grenier de Gringoire », où défilaient tant de figures sinistres, où la fille Berton, — encore un singulier hasard ! — trouvait l'hospitalité dans les heures qui précédèrent l'assassinat de Plateau.

Pourquoi cette circonspection ? On n'allait pas tarder à avoir le mot de l'énigme.

## La boutique Le Flaouter

Le 12 décembre, l'Action française posait la question : « Que savait la Sûreté générale ? Est-il vrai qu'elle avait été avisée par les anarchistes eux-mêmes de la présence de Philippe parmi eux et de l'intention qu'il aurait eue de commettre un attentat ? »

Le même jour, un sieur Le Flaouter, libraire, 46, boulevard Beaumarchais, se présentait à la police judiciaire, et venait faire une déposition incroyable.

Ce Le Flaouter n'était pas pour nous un inconnu. C'était un militant révolutionnaire, secrétaire général du « Comité pour l'amnistie », dont le nom avait été prononcé dans l'affaire des chèques Zalewski, et aussi dans l'affaire Plateau. Gohary, l'amant de Germaine Berton, semble avoir travaillé un moment chez lui, au lendemain de l'assassinat de Plateau. Ce qui est certain, c'est que, durant sa détention à Saint-Lazare, la Berton s'en servait comme intermédiaire pour sa correspondance avec ses amis.

---

<sup>1</sup> Fait surprenant, lui aussi, le papier aux cinq adresses trouvé sur le mort inconnu n'avait pas été utilisé par la police. Il était resté dans la poche de Philippe !

Le 24 novembre, au matin, Le Flaouter recevait — c'est lui qui dépose — la visite d'un jeune homme qui se donna comme un frère en anarchie, et, après s'être fait montrer des éditions des *Fleurs du Mal*, lui dit qu'il venait à Paris pour perpétrer un attentat sur un homme politique. Le libraire — c'est toujours lui qui parle — essaya de le calmer et l'engagea à revenir, dans l'après-midi, lui affirmant que, d'ici là, il lui procurerait l'édition cherchée, puis il courut chez M. Lannes, contrôleur général des services de police, et le mit au courant de la confidence qu'il venait de recevoir.

Ce révolutionnaire indicateur de la police est déjà un personnage assez réussi.

Mais on allait voir mieux encore.

Ici, la disposition de Le Flaouter est complétée par les rapports des fonctionnaires de la Sûreté adressés au juge d'instruction avec une lettre d'envoi de M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, en date du 5 décembre :

M. Lannes, prévenu par Le Flaouter, qu'il prétend ne pas connaître, confère avec M. Delange, contrôleur général du service des Recherches, et avec M. Marlier, directeur de la Sûreté. Après avoir appelé au téléphone le Préfet de police, qui ne peut être touché, M. Marlier invite M. Delange à se rendre boulevard Beaumarchais et à y exercer une surveillance.

M. Delange — il est alors environ deux heures un quart de l'après-midi — convoque dix policiers, dont quatre commissaires divisionnaires, MM. Blondel, Colombo, Peudepièce et Garanger (quelle mobilisation à propos de menaces proférées par un gamin!) et va faire le guet avec eux près de la boutique de Le Flaouter pour arrêter le dangereux anarchiste qui lui a été signalé. Cependant, M. Lannes se rend chez lui, déclare-t-il, pour travailler à un travail urgent. « Chez lui », c'est, comme par hasard, 38, boulevard Richard-Lenoir, à deux pas de l'endroit où la surveillance va avoir lieu!

De plus en plus fort : Le jeune homme vient boulevard Beaumarchais, comme il l'a annoncé. Mais M. Delange et ses dix policiers — soit vingt-deux yeux exercés — le perdent ensuite de vue. Leur surveillance, entre 3 heures et 4 heures, aboutit à un fiasco complet. Chargés de filer le jeune anarchiste, ils ne le remarquent même pas, lorsqu'il sort de chez Le Flaouter pour aller vers la Bastille!

À quatre heures un quart, M. Delange commence la relève des agents et renvoie le taxi du chauffeur Renonce qui devait conduire au commissariat le plus voisin le dangereux conspirateur. (C'est justement l'heure où Philippe aurait hélé le taxi du chauffeur Bajot, à la Bastille. C'est un quart d'heure juste avant l'arrivée de son corps pantelant à Lariboisière.)

Vers sept heures, un inspecteur de police demeuré inconnu vient demander à la concierge de l'immeuble du boulevard Beaumarchais « *si elle n'a rien vu* »! Telle est la version officielle.

## Les mensonges de la Sûreté générale

La Sûreté générale prétendit que c'est seulement le mardi 27 novembre — jour où *L'Action française* annonça la mort de Philippe Daudet — qu'elle a commencé à se douter que Philippe Daudet était l'inconnu si prompt à se défilier du boulevard Beaumarchais.

La Sûreté générale mentait : le lundi 26, à la première heure, M. Marlier alertait de nouveau ses chefs de service. Il envoyait M. Lannes chez Le Flaouter, MM. Delange et Blondel à Lariboisière, et leur faisait établir deux rapports destinés à couvrir la Sûreté générale, datés du lendemain 27, de façon à faire croire que c'est la nouvelle donnée par *L'Action française* le même jour qui avait mis la Sûreté sur la voie. Par malheur pour lui, M. Lannes s'est coupé. Il écrit dans son rapport : « Ce matin, j'apprenais dans votre cabinet que l'inconnu signalé n'avait pas été vu sortant de la librairie ». Or, c'est le lundi, tout le monde est d'accord là-dessus, lui-même le reconnaît, qu'il a été censé apprendre, dans le cabinet de M. Marlier, le résultat de la surveillance infructueuse du samedi. Tout en datant son rapport du mardi 27, M. Lannes l'avait écrit le lundi 26 !

Quant à M. Delange<sup>2</sup>, il se rend, avons-nous dit, à Lariboisière avec M. Blondel. En chemin — encore une singulière coïncidence ! — il apprend à celui-ci la mort de Philippe Daudet.

À Lariboisière, le directeur lui répond que la Préfecture de police s'occupe de l'affaire et qu'il ne peut fournir aucun renseignement. M. Delange se contente d'une semblable réponse. Et il ajoute dans sa déposition : « Ne pouvant supposer un moment qu'il y avait une relation quelconque entre mon inconnu de l'avant-veille et celui dont la Préfecture de police s'occupait, je priai le Directeur de vouloir bien vérifier si un suicidé n'avait pas été conduit dans son hôpital le samedi jusqu'à minuit. Il fit venir toutes les feuilles d'admission, les compulsas en ma présence et me répondit négativement. »

Tout cela puait le mensonge ! Tout cela flairait l'affaire suspecte et louche ! Qu'on y ajoute la visite de Le Flaouter à Lariboisière. Car, si les policiers ont manqué de flair, Le Flaouter, lui, paraît être doué d'une perspicacité merveilleuse : le dimanche 25, il s'est précipité sur *L'Action française*, et, en troisième page, il a découvert la nouvelle en trois lignes annonçant le suicide du jeune inconnu, et il en a déduit sur-le-champ que ce jeune, inconnu devait être le jeune homme du samedi ! Il a couru chez M. Lannes, puis à Lariboisière où il a reconnu formellement le cadavre, tout en déclarant qu'il ne le reconnaissait pas !

---

<sup>2</sup> M. Delange avoue cette première visite à Lariboisière qu'il ne peut pas nier. Mais il cache au juge d'instruction une seconde visite faite ensuite au même hôpital, et qui avait pour but de s'enquérir si *Philippe n'avait pas parlé avant de mourir*.

## Les mensonges de la Sûreté générale

Quel mystère redoutable s'abritait donc derrière ce tissu de contradictions et de mensonges ?

Déterminé à faire la lumière et à venger la mémoire de son enfant, Léon Daudet s'est patiemment attelé à la tâche de dépouiller le dossier pièce par pièce et de reconstituer dans son ensemble la scène du 24 novembre.

Philippe Daudet, dit-il, a été assassiné, et, dans la boutique de Le Flaouter, anarchiste et policier, nous saisissons la main dans la main tous ceux, anarchistes et policiers, qui ont collaboré à l'assassinat.

En plus des mensonges et des contradictions que nous avons déjà signalées, Daudet insiste sur un certain nombre de points que voici :

1. Le 15 novembre, alors qu'elle est encore détenue à Saint-Lazare, la Berton envoie une lettre à Le Flaouter, par l'intermédiaire d'une sœur de la prison dont elle avait réussi à capter les bonnes grâces. Qu'y avait-il dans cette lettre, qui précède de cinq jours la disparition de l'enfant, et de huit jours sa mort ?
2. Le 22, Philippe revient du Havre. Il va au *Libertaire*. Vraisemblablement, il veut se faire pardonner sa fugue, en se procurant, — idée d'un enfant généreux et romanesque, — à la veille du procès de la Berton, des renseignements intéressants sur les anarchistes. Mais ceux-ci ne tardent pas à percer à jour la supercherie du pauvre petit : ils le fouillent, ils le dévalisent, ils découvrent qu'il est le fils de Léon Daudet.  
M. Galmot, député de la Guyane, a déposé en effet que, dans la soirée du 22 novembre, il a dîné dans un restaurant de la rue Montorgueil avec M<sup>e</sup> Torrès, avocat habituel des révolutionnaires, avocat de la Berton, et une autre personne, et qu'au cours du dîner M<sup>e</sup> Torrès lui a dit :  
« Figurez-vous une chose extraordinaire, inouïe : Léon Daudet a un fils anarchiste.  
— Allons donc ! dirent les autres.  
— Il a un fils anarchiste et nous le tenons. C'est shakespearien ! »  
Donc, le 22 au soir, au plus tard, on savait, dans les milieux révolutionnaires, qu'on « tenait » le fils de Daudet.
3. Les anarchistes du *Libertaire*, qui sont en même temps des indicateurs de police, téléphonent. à la Sûreté générale qu'ils « tiennent » le fils de Léon Daudet et que celui-ci veut commettre un attentat anarchiste.
4. M. Marlier, chef de la Sûreté, organise avec MM. Lannes et Delange, dans la boutique de Le Flaouter, — boutique à six issues, sur le boulevard Beaumarchais, les rues Amelot et du Chemin-Vert, — le guet-

apent qui mettra le « gosse » à Daudet à leur discrétion et, dans le procès Berton qui va s'ouvrir, fermera la bouche du père.

5. M. Marlier téléphone à ses services la note suivante :

« Le 24 novembre 1923.

« Personnalité prévenue qu'un anarchiste doit faire un coup aujourd'hui à Paris.

« Passera, entre 3 et 4, à la librairie, 2<sup>e</sup> maison après la rue du Chemin-Vert, boulevard Beaumarchais.

« Sûreté générale a envoyé provisoirement inspecteurs.

« Corpulence moyenne, 18 à 20 ans, ayant pardessus beige, grands pieds, EST ARMÉ. »

Ces deux mots : « est armé », c'était l'arrêt de mort de l'enfant, qu'on avait eu soin en effet d'armer, de son côté, soit par Le Flaouter, soit par Gruffy. Depuis plusieurs années, les inspecteurs de police sont autorisés à se servir de leurs armes contre les malfaiteurs jugés dangereux.

6. MM. Marlier et Delange lâchent dans la souricière Le Flaouter dix policiers, les commissaires Blondel, Colombo, Garanger et Peudepièce, les inspecteurs Roch, Gagneux, Braise, Fournon, Revel et Meslay, persuadés qu'ils ont affaire à un redoutable bandit armé.

Les gens de police entrent dans la boutique pendant que Philippe y est encore, en criant : « Haut les mains ! » L'enfant n'obéit pas tout de suite, ou bien esquisse peut-être un geste de défense contre ces agresseurs qu'il ne connaît pas. Un des policiers l'abat à bout portant.

7. On découvre qu'il s'agit du fils de Daudet. On prévient aussitôt Lannes, qui habite à deux pas de là, 38, boulevard Richard-Lenoir. De là, les allées et venues affolées, les galopades des policiers dans le vestibule de cet immeuble que remarque un témoin, l'abbé H. . . , à l'heure précise où les choses se passaient, à quatre heures vingt.
8. Philippe, moribond, titubant, soutenu sous les bras, est sorti par la porte donnant sur la rue Amelot, déserte, et embarqué dans le taxi du chauffeur Bajot qu'on hèle en toute hâte. Quand le corps arrive à Lariboisière, son nom n'est plus cousu dans la poche de son pardessus, ses papiers ont disparu de son portefeuille. Il n'a plus qu'une somme de 80 francs environ et le papier contenant les cinq adresses. Les policiers avaient cherché à mettre en scène la mort anonyme. Ils espéraient que Philippe serait porté à la Morgue, puis aux pavillons de dissection, et qu'on n'entendrait plus jamais parler de lui.
9. Le calcul ayant échoué, grâce à la divination de M<sup>me</sup> Daudet, on se rabat sur la fable de Philippe anarchiste, que *Le Libertaire* se charge

d'accréditer en lançant son numéro du 1<sup>er</sup> décembre. Là encore apparaît la collusion de l'anarchie et de la police, lorsque celle-ci passe au *Libertaire* (devenu quotidien grâce à quels fonds?) le portrait le plus récent de Philippe, tiré à un nombre restreint et fixe d'exemplaires, d'après un cliché unique appartenant à M<sup>me</sup> Léon Daudet.

On voit comment, rapprochés, tous ces faits et tous ces témoignages s'éclairent mutuellement.

L'unique témoin du « suicide », le chauffeur Bajot, a si bien senti l'in vraisemblance de la version qu'il était chargé d'étayer, qu'il a esquissé, quelques semaines après l'ouverture de l'instruction, un commencement de repli prudent, destiné à tirer son épingle du jeu lorsque les choses commenceront à se gêner a écrit, par exemple, dans sa requête au juge pour demander à être admis comme partie civile : « S'il y a eu meurtre. . . » Plus loin, il parle de sa conviction, et non plus de sa certitude, comme dans ses premières dépositions. Autant d'indices de flottement. . .

Léon Daudet a encore fait faire un pas de plus à l'instruction en déposant une nouvelle plainte, contre Jean Gruffy, spécialement nommé cette fois, en complicité d'homicide volontaire, en détournement de mineur, vol et abus de confiance.

Cette plainte se base sur une lettre reçue par Léon Daudet, dans laquelle un certain Jacques Géronfond ou Géronnaud s'accuse d'avoir tué Philippe, et sur une expertise ordonnée par le juge d'instruction qui a abouti à cette conclusion unanime des trois experts commis que la lettre était, selon toutes apparences, écrite par Gruffy.

Dans quel but ? C'est ce qu'il appartiendra à l'instruction de déterminer.

L'instruction suit donc son cours. Sans doute, elle s'est trouvée à chaque pas, comme l'avait été celle de l'affaire Plateau, entravée par les agissement de la Sûreté générale et la criminelle inertie des hauts pouvoirs publics. Mais, au point où elle en est, et avec les données qu'elle possède, elle ne peut pas ne pas aboutir. Ou bien alors, tant pis pour le régime sous lequel aura pu demeurer impuni un crime aussi odieux et aussi lâche ! Le sang innocent n'a jamais porté bonheur à personne. M. Poincaré en sait peut-être quelque chose, et la République l'apprendra certainement à ses dépens. Un jour viendra où l'on pourra rééditer, à propos d'elle, le mot fameux : « Les pieds lui ont glissé dans le sang. »

A. MANOUVRIEZ.